

consulte pour l'estat de
President du conseil
privé

Sire

ARA, A. d. 204/2

(2.1.)

Remoye le 3^e d'april 1592

06
Le Duc de Parme a escript a V. Ma^{te} par l'éc^{te}
du xv^{me} de february dernier passé (comme Il
m'a donné auoit eu aduertence des Bruselles, mais non
par le conte de Mansfeld. Que d'ici auoit ap^{te}
de la p^{re}miere partie a soy, Messire Guillaume de Tarnet, Pre^s
del^{te} sident du conseil privé
Tarnet pour V. Ma^{te} auoit en soy perdu vng grand Mi-
nistre, bon catholique, docteur, & personnage fort
honorables
Et que comme l'adite charge, ne pault longuement
deux (d'ap^{te} novacante, pour le respect du grand seel qui
poult de l'ar^{te} conuenir, soit es mains de personne de confide^{ce}
et de grande experience. Supplie l'adit Duc,
p^{re}sent a V. Ma^{te} veuille au plus tost resoudre
p^{re}sent la personne, quelle sera seruie pour
l'adit mⁱⁿistre, uoir d'adit estat
et p^{re}sent mⁱⁿistre de l'adit estat
et d'autant que le conseil d'ordonne l'adit, n'y
est a propos, tant pour luy commencer a
nos vander, faillir la memoire, que pour autres raisons
brevet pour qu'il a autrefois represente a V. Ma^{te} l'adit
qu'il ne pourroit a celle mⁱⁿistre enuuant, si non
chaudot ay les b^{re}viets d'adit (d'ap^{te} des comⁱⁿte con
et l'adit mⁱⁿistre de l'adit estat
par de l'adit mⁱⁿistre. N'ap^{te} l'adit mⁱⁿistre de
en l'adit mⁱⁿistre. N'ap^{te} l'adit mⁱⁿistre de

Le President Richardot, & Le President du grand
conseil Vander Burch, doctes et de bon enten-
dement.

Mais pour ce que ledit Richardot est plus ancien
tant au dit Grand, qu'au privé conseil et
aussi de celuy des Estats, et qu'il a tant de pratique
& cognoissance des affaires plus graves & d'im-
portance, qu'il se sont traitées et traitent comme
l'on sçait, et qu'il est de la dextérité, fidélité
& suffisance, et expérience, que V. Ma^{te} aura
peu cognoistre par sa grande prudence, les
deux fois qu'il l'a enuoyé par deca.

Né fait d'autre ledit Ducq de Parme que
V. Ma^{te} ne préférera ledit Richardot à qui
que ce soit de sa Noblesse.

Par ou semble au dit Ducq, & pour la cog-
noissance qu'il ha de tous ceulx qui peu-
uent prétendre a la susdite charge. Que
ce sera la provision mieux adressée au
service de V. Ma^{te} et pour l'expédition
des affaires. Et que neanmoins le ~~nom~~ ^{nom} de

au bon plaisir d'icelle.

Sire

C'est estat de President de son conseil prive' est le premier et principal du pais d'embas, et ainsi convient bien de le pourvoir d'ung personnage qui soit entre les autres le plus qualifié.

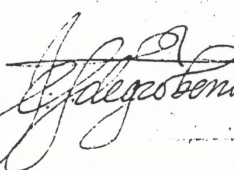
Le Duc de Parme par ses vres sus es-
denomme le President Richardot, et
celuy du grand Conseil Messire Jean
Vanderburch, de laussant d'y comprendre
le Conseiller d'Asnonville pour les
causes cy dessus reprises,

Combien que les discours et vres,
quil envoie aulcunes fois a V. Ma^{te}
le monstrent homme fort suffisant
et qualifié, et pour tel l'avons
tousjours connu et tenu.

Neant moins comme led^t President
Richardot est le plus actif, ayant
les bonnes parts et qualitez que
V. Ma^{te} scait, et que led^t Duc le
prefere a tous,

Nous semble, que V. Ma^{te} fera bien
d'en fuyure l'advis dud^t Duc, et

octroyer led^e estat aud^e president
Richardot, et que led^e president
Vanderburgh, d'uyraomyeux au
grand conseil ou il est, et auquel
V. Ma^{te} a puis naguere fait
mercede de six cent floz par an,
le tout souz tres humble correction
de V. Ma^{te}. En Madrid, ce 3.
d'Avril. 1592.

I Darnam   J. de la Cruz